

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

des différences régionales, comme le climat et le genre de sol, à l'intérieur de la zone qui relève de la Commission du blé. Le bill concerne toute l'économie des Prairies.

Une autre faiblesse du programme prévu dans le bill C-41, c'est qu'il a tendance à protéger l'agriculteur du marché. Cela empêche le producteur de comprendre les réalités du marché. Le bill devrait prévoir la réévaluation du programme dans trois ou cinq ans. Nous pouvons nous demander si les ventes de ferme en ferme seront exclues du programme. De toute façon, les producteurs de grain de l'Est se poseront des questions à propos de ce régime. S'intéressent-ils au programme? Que se passera-t-il dans le cas du grain utilisé à la ferme? Ce grain est-il admissible au programme? Il est bien évident que les économistes qui ont élaboré le programme se sont inspirés du passé et que le programme se fonde sur les 25 dernières années. Pourtant, il est certainement raisonnable d'espérer que les 25 prochaines années seront meilleures que les dernières dans le domaine de l'agriculture et, par conséquent, je mets en doute le fondement actuariel du programme, surtout si les deux éléments clef du programme sont la nature et les gens.

Le bill fera certainement quelque chose: il détournera l'attention de la situation des transports et du grain. Les agriculteurs passeront tout l'été à essayer de le comprendre.

Je ne cache pas que les producteurs aient réclamé ce programme. Je le répète, nous semblons être accablés de pressants problèmes dans l'industrie céréalière. J'aimerais que nous en réglions quelques-uns avant de nous engager dans ces domaines inconnus: le transport du grain, l'abandon de lignes ferroviaires, de meilleures installations sur le littoral du Pacifique et à Churchill, le paiement d'après la teneur en protéines, la mise au point d'un blé tendre et blanc, la nomination d'un commissaire en chef de la Commission du blé, un programme d'entreposage à la ferme, un programme du gouvernement pour l'emménagement des céréales, certains allègements fiscaux, un régime enregistré d'épargne-retraite à l'intention des cultivateurs ou des ranchers, le règlement des conflits ouvriers et des différents industriels, un produit chimique efficace contre les insectes et la folle avoine ainsi que des mesures générales pour prévenir le dépeuplement rural. Si nous songeons aux énormes erreurs de jugement commises jusqu'ici dans l'industrie céréalière, nous constatons qu'il y a place pour une foule de recherches approfondies dans ce secteur.

En terminant, je recommande fortement à la Chambre d'appuyer l'amendement du député de Grenville-Carleton (M. Baker) afin que le comité puisse se déplacer et que les cultivateurs de l'Ouest eux-mêmes puissent contribuer à l'amélioration de la mesure.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de reprendre la parole dans le cadre de ce débat, en raison de l'amendement proposé. J'espère que la Chambre lui apportera son appui. J'exhorte les députés d'en face à le faire.

● (2100)

Nous admettons pour la plupart que les organismes agricoles et les agriculteurs canadiens souhaitent voir appliquer une politique de stabilisation des prix agricoles. Deux ou trois solutions sont possibles à cet égard.

Si je suis si désireux de renvoyer le sujet de ce bill au comité, c'est entre autres parce que le ministre ne voudra sûrement pas tenir compte des suggestions que le comité pourra faire pour améliorer son bill, malgré tout ce que les témoignages pourraient démontrer.

[M. Elzinga.]

J'ai suivi avec intérêt les propos du député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac) qui vient de reprendre sa place. Il n'a manifesté aucune rancune à l'égard du ministre et de la stabilisation. Je pense qu'avec les membres de son parti de l'Ouest du Canada, il a subi les contrecoups de la dernière stabilisation agricole. A cette époque, on nous avait présenté un bill de portée beaucoup plus générale que celui-ci: on offrait 100 millions de dollars en guise d'appât électoral à la Saskatchewan.

La situation n'est guère différente maintenant, puisqu'il y aura probablement des élections cette année. Il a été agréable d'avoir un bill tout juste avant les élections pour pouvoir mieux livrer bataille. Je reconnais que ce bill est de loin meilleur que le précédent, mais je ferais remarquer au député de Battleford-Kindersley que la stabilisation et la grosse carotte qu'on a présentées la dernière fois n'étaient pas à l'avantage de son propre parti.

J'ai été aussi surpris d'entendre le député mentionner une question dont on n'a pas parlé à la Chambre depuis longtemps, la contrebande du grain. J'ai été surtout surpris de l'entendre soulever ce sujet, sachant qu'il a été ministre du cabinet Thatcher à une époque où la plupart des députés ici à Ottawa considéraient que le plus gros contrebandier de la Saskatchewan était M. Thatcher, le premier ministre, qui échangeait du blé contre des meubles et s'est ainsi édifié tout une entreprise de contrebande. Ce n'est pas que la contrebande soit un mal, monsieur l'Orateur, mais c'est là une page de notre histoire que nous préférons oublier. Je le répète, j'ai été surpris d'entendre le député soulever la question, vu surtout le rapport qu'il a dû avoir avec certaines gens qu'il a côtoyés d'assez près.

La dernière fois que le bill de stabilisation avait été présenté à la Chambre, les organismes agricoles et les agriculteurs n'avaient pas été consultés. Un certain nombre d'économistes et de fonctionnaires des divers ministères qui s'occupent de la commercialisation des grains avaient établi un programme qui supprimait un certain nombre de programmes déjà existants. La plupart d'entre eux n'avaient pas eu de succès, à l'exception peut-être de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, à laquelle on consacre encore 9 millions de dollars lesquels seront mis à profit aux termes du bill. Mais, à cette seule exception, aucune de ces autres carottes n'a jamais profité aux agriculteurs.

Il faudrait aussi signaler que non seulement des élections ont-elles eu lieu et la loi de stabilisation a-t-elle été mise au rancart, mais certaines poursuites judiciaires ont suivi dans lesquelles on a accusé le ministre de faire des choses malhonnêtes et illégales pour arriver à ses fins. Il a été amusant de voir le ministre recommander une illégalité pour parvenir à une fin politique, mais telle a été la décision de la cour et la stabilisation n'a pas eu lieu.

A ce moment-là, on a mentionné d'autres mesures, dont l'indexation du coût de production. Le ministre n'en a tenu aucun compte, car cela ne cadrerait pas avec le beau petit bill qu'il avait mis au point. Cela aurait pu compromettre la structure qu'il avait établie. Si l'objet du bill est soumis à un comité, j'espère bien que les organisations agricoles, les organismes connexes et les autres se feront entendre. Le bill n'intéresse pas uniquement les agriculteurs. Comme quelqu'un l'a dit, il intéresse également la bourse des grains, les courtiers qui voyagent dans le monde entier pour vendre nos produits céréalières, ceux qui s'occupent de la structure tarifaire et de l'équilibre entre nos exportations et nos importations de même qu'un très vaste seg-